



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARLES-LES-MINES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU 17 MARS 2025



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de MARLES-LES-MINES, le lundi 17 mars 2025, à 15 heures 30, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 13 mars 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présent(e)s à l'appel : Mme DERUELLE Karine, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, Mme BACHELET Véronique, Mme LERICHE-CRETON Martine, M. CADET Alain, Mme MASSEMIN Arielle, M. BART Jean-Pierre.

Étaient absent(e)s représenté(e)s : Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie (pouvoir donnée à Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine), Mme DELPLACE Irène (pouvoir donné à Mme DERUELLE Karine).

Étaient absent(e)s non représenté(e)s : Mme VANNECKE Aurélie, M. SZCZEPANIAK Henri, M. THERETZ Christian.

Soit 8 présents, 5 absents excusés, dont 2 procurations, soit 10 votants.

Madame la Présidente ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame COUVILLERS Sandrine, Vice-présidente, est désignée secrétaire de séance. Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 18 novembre 2024 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 17.03.25.07.
PUBLIÉE LE 19 MARS 2025

DU 17 MARS 2025

OBJET : ACCEPTATION DES DONS ET QUÊTES

Madame la Présidente expose au Conseil d'Administration que, conformément aux textes en vigueur, il y a lieu d'accepter les dons et quêtes reçus au cours de l'exercice.

Pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2024, 30,00 € ont été reçus en dons.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que du 1^{er} au 30 novembre 2024, 30,00 € ont été perçus au titre des dons et quêtes.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de sa Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT que les dons et quêtes perçus entre le 1^{er} et 30 novembre 2024, d'un montant de 30,00 €, sont acceptés sans charges ni conditions.

La Présidente, soussignée, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 17 mars 2025 a été, le 19 mars 2025, publiée sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente du C.C.A.S.,

Karine DERUELLE

Centre Communal
d'Action Sociale
62540 MARLES-LES-MINES

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Marles-les-Mines, le 19 mars 2025

La Présidente du C.C.A.S.,

Karine DERUELLE